

RÈGLEMENT DU JEU
« Noël avant l'heure »
Du 30 octobre au 12 novembre 2019

ARTICLE 1- ORGANISATION

La société AUCHAN RETAIL SERVICES, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000€, dont le siège social est situé au 200 rue de la recherche, 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 831 888 318 (Ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu avec obligation d'achat «En route vers Noël» (Ci-après le « Jeu ») du 30 octobre au 12 novembre 2019 inclus pendant les heures d'ouvertures des magasins AUCHAN participants listés en Annexe 1 (Ci-après le ou les « Magasin(s) »). Jeu sans obligation d'achat sur le site internet <https://jeu.auchan.fr/noelavantnoel> (Ci-après "le Site").

ARTICLE 2- QUI PEUT PARTICIPER ?

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure n'étant pas en incapacité juridique, et remplissant les conditions suivantes :

- être résidant en France métropolitaine, Corse comprise ;
- et/ou être résidant en Belgique ;

(les « Participant(s) »),

A l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice ayant participé directement à l'organisation, à la conception, à la réalisation, à la mise en œuvre, à la promotion et à l'animation ou à la gestion du Jeu et les membres de leur famille en ligne directe.

ARTICLE 3- PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Le Participant aura la possibilité de participer de deux (2) manières différentes au Jeu :

- sur notre site <https://jeu.auchan.fr/noelavantnoel>
- dans les magasins participants (cf Annexe 1)

3.1 Modalités de participation dans les Magasins Participants

- se rendre dans un point de vente Auchan (Hypermarché, Supermarchés, MyAuchan, Auchan Drive)
- passer en caisse avec au moins 10€ d'achat
- et présenter sa carte de fidélité en caisse
- et / ou acheter un ou plusieurs produits partenaires de l'opération

3.2 Modalités de participation sur “le Site” <https://jeu.auchan.fr/noelavantnoel>

Pour participer il suffit :

- de se connecter sur le Site, soit en :
 - > entrant dans le Jeu via son code unique figurant sur sa (ou ses) carte(s) à gratter reçue(s) en caisse
 - > entrant dans le jeu sans code
- de compléter le formulaire de participation avec ses coordonnées (nom et prénom), son email et sa date de naissance pour accéder à la page de Jeu.
- de “gratter virtuellement” la case à gratter pour participer au Jeu et découvrir si le Participant à gagner ou non
- de remplir le second formulaire pour finaliser la participation au Jeu afin de permettre l’envoi de la dotation

Sur le Site, la participation d’un même Participant sans code unique (même nom, même prénom, même date de naissance ou même adresse mail) est limitée à une (1) participation par jour pendant toute la durée du Jeu.

La participation d’un même Participant avec code(s) unique(s) (même nom, même prénom, même date de naissance ou même adresse mail) est limitée à deux (2) participations par jour pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation par courrier, par téléphone, par email ou par télécopie est exclue. De même que toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte

ARTICLE 4- DOTATIONS

Les dotations du Jeu sont les suivantes :

Pour les participations dans les Hypermarchés participants :

- Un (1) gagnant par magasin, soit cent trente cinq (135) gagnants remporteront cinq cent (500) euros (€) en cartes cadeaux (soit cinq (5) cartes cadeaux de cent (100) euros (€))
- Trois cent deux mille cinq cent soixante sept (302 567) bons d’achat d’une valeur unitaire de trois (3) euros (€).

Pour les participations dans les Drive participants :

- Un (1) gagnant par drive, soit cent quatre (104) gagnants remporteront cinq cent (500) euros (€) en cartes cadeaux (soit cinq (5) cartes cadeaux de cent (100) euros (€))
- Seize mille six cent soixante (16 660) bons d’achat d’une valeur unitaire de trois (3) euros (€)

Pour les participations dans les Supermarchés participants :

- Un (1) gagnant par magasin, soit deux cent soixante dix sept (277) gagnants remporteront cinq cent (500) euros (€) en cartes cadeaux (soit cinq (5) cartes cadeaux de cent (100) euros (€))
- Quatre vingt seize mille (96 0000) bons d’achat d’une valeur unitaire de trois (3) euros (€)

Pour les participations dans les MyAuchan participants :

- Un (1) gagnant par magasin, soit dix huit (18) gagnants remporteront cinq cent (500) euros (€) en cartes cadeaux (soit cinq (5) cartes cadeaux de cent (100) euros (€))
- Quatre mille six cent huit (4 608) bons d’achat d’une valeur unitaire de trois (3) euros (€)

Pour les participations sur le Site avec code unique :

- Un (1) gagnant remportera cinq cent (500) euros (€) en cartes cadeaux (soit cinq (5) cartes de cent (100) euros (€))
- Neuf (9) gagnants remporteront une carte cadeau d'une valeur unitaire de deux cent (200) euros (€)
- Deux (2) gagnants remporteront une carte cadeau d'une valeur unitaire de cinquante (50) euros (€)

Pour les participations sur le Site sans code :

- Vingt (20) sacs à dos graphite Case Logic d'une valeur unitaire de soixante neuf euros et quatre vingt dix neuf centimes (69€99)
- Quarante (40) souris sans fil Logitech d'une valeur unitaire de dix neuf euros et quatre vingt dix neuf centimes (19€99)

ARTICLE 5- DESIGNATION DES GAGNANTS

5.1 Désignation des gagnants du jeu en Magasins

Les participants devront gratter la case grattable de leur(s) carte(s). Si la carte est une carte gagnante, le Participant verra l'inscription "GAGNE" et l'intitulé de sa dotation. A défaut, la carte indiquera "PERDU".

5.2 Désignation des gagnants du jeu sur le Site Auchan.fr

L'attribution des cinq cent (500) euros (€) se fera elle par tirage au sort en fin d'opération.

L'attribution des autres dotations repose sur des instants gagnants. Les instants gagnants correspondent à une sélection aléatoire de gagnants, basée sur une fréquence du nombre de participants. Si la participation correspond à un instant gagnant alors le participant verra apparaître une page indiquant "GAGNE". Il recevra dans les semaines suivants sa participation gagnante son lot

ARTICLE 6- REMISE DE LA DOTATION

6.1 Pour les gagnants dont la participation aura été enregistrée dans l'un des Magasins Participants :

Pour la dotation des 500€ en cartes cadeaux Auchan, les gagnants devront se rendre à l'accueil du magasin ou du drive où ils ont reçu leur carte à gratter gagnante pour remplir un récépissé de dotation avant le 12 décembre 2019. Les gagnants recevront au plus tard le 31 décembre par voie postale leur(s) carte(s) cadeau(x) à leur domicile.

Le prénom et l'initial du nom des gagnants pourront être affichés en Magasin.

Pour les bons d'achat de 3€, le gagnant pourra utiliser son/ses bon(s) d'achat figurant sur sa/ses carte(s) gagnée(s) lors de son prochain passage en caisse.

Les dotations ne pourront, ni être versées en espèces, ni donner lieu à un échange ou à un remboursement, ni à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucune réclamation, aucun recours relatif à la dotation ou à son attribution ne pourra être adressé à la Société Organisatrice.

Dans le cas où les dotations portent sur des prestations, si les gagnants souhaitaient des prestations supplémentaires non comprises dans les dotations, celles-ci seraient alors à leur charge personnelle exclusive.

Tout gagnant qui ne réclamerait pas son lot avant le 20 février 2019 se verrait alors dans l'impossibilité de le réclamer et de le recevoir, celui-ci serait alors redistribué, utilisé pour un prochain jeu de l'enseigne ou remis à une œuvre de bienfaisance.

6.2 Pour les gagnants dont la participation aura été enregistrée sur le Site :

Les gagnants recevront un email de confirmation dans les jours suivants leur participation gagnantes au Jeu. Les dotations seront directement expédiées à leur domicile sous un délai de deux (2) mois à compter de la fin du Jeu.

Les dotations ne pourront être versées en espèces, ne donner lieu à aucun échange ou remboursement, ni à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Certaines dotations portent sur des prestations dont le détail figure dans le présent règlement; si le gagnant souhaitait des prestations supplémentaires non comprises dans la dotation, celles-ci seraient alors à sa charge personnelle exclusive.

Tout gagnant qui ne réclamerait pas son lot avant le 20 février 2019 se verrait alors dans l'impossibilité de le réclamer et de le recevoir, celui-ci serait alors redistribué, utilisé pour un prochain jeu de l'enseigne ou remis à une œuvre de bienfaisance.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Le prénom et l'initial du nom des gagnants pourront être publiés sur le site auchan.fr

ARTICLE 7- RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou de tout événement extérieur à sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, à le proroger, à le reporter ou à en modifier les conditions.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications au présent règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée de ce fait.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de remise de dotation ou en cas de mauvaise transmission ou de retard de retrait de la dotation lorsque ces événements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers) ou du Participant lui-même, notamment, en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de destruction des informations fournies par les Participants pour une raison imputable à un tiers ou au Participant lui-même.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement téléphoniques contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Toute fraude et/ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 8- DONNEES PERSONNELLES

Pour la prise en compte de la participation au Jeu, détermination des gagnants et attribution de la dotation, les Participants doivent obligatoirement fournir certaines informations et données personnelles les concernant (notamment Nom, Prénom, Code postal, Ville, Téléphone Fixe/mobile, adresse postal, courriel). Le cas échéant, et avec leur accord, les Participants pourront recevoir des informations et des sollicitations commerciales des sociétés à marque Auchan et/ou de partenaires tiers selon l'option que les Participants auront choisie.

Ces données peuvent être traitées de manière automatisée dans un fichier informatique. Dans le cadre de leur traitement, les données des Participants pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne conformément aux réglementations et aux recommandations de la Commission Européenne et ce, sous la responsabilité des sociétés d'Auchan Retail France, responsable de traitement.

Le destinataire des données pourra être toute société d'Auchan Retail France et ses sous-traitants ainsi que, le cas échéant, ses Partenaires (et ce, avec l'accord exprès des Participants qui ont coché la case "j'accepte de recevoir des informations/newsletter partenaires » ou toute autre case comportant une formule analogue).

Les données seront conservées pendant toute la durée du Jeu et dans un délai maximum de trois (3) mois à l'issu de la remise de la dotation au gagnant, étant entendu que la publication sur un réseau social, quel qu'il soit, ne sera pas supprimé à l'issu de ces trois mois (et demeura publiée de manière publique) sauf demande expresse de suppression émise par le Participant.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et de suppression des données qui les concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel dans le cas où les Participants ne pourraient plus exercer les droits précités.

Pour l'exercer, les Participants peuvent envoyer, en joignant un justificatif d'identité, un e-mail à l'adresse dpo@auchan.fr ou service-client@auchan.fr ou un courrier à l'adresse ci-dessous :

Service Client Auchan Retail France
AUCHAN «Jeu Noël avant l'heure»
200, rue de la recherche
59 650 Villeneuve d'Ascq
en indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse.

Pour toute question additionnelle concernant la gestion et la protection de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données Auchan Retail France à l'adresse dpo@auchan.fr ou à

Auchan Retail France
Direction Sécurité et Sûreté, à l'attention du délégué à la protection des données
200 rue de la recherche
59650 Villeneuve d'Ascq

Vous bénéficiez également du droit de saisir une autorité de contrôle.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du Participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

Les Participants peuvent aussi consulter notre Politique de gestion des données.

Les Participants peuvent également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Compte tenu du fonctionnement des réseaux sociaux (système de partage et de republication) le Participant est informé que la suppression ne pourra être réalisée que sur la publication officielle effectuée directement par l'une des sociétés d'Auchan Retail.

Par ailleurs, toute demande de suppression de données personnelles obligatoires pour tenir compte de la participation au Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 9- PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leurs propriétaires respectifs.

ARTICLE 10- AFFICHAGE DU REGLEMENT ET DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement pourra être consulté gratuitement à l'accueil des Magasins ou drive du 30 octobre au 12 novembre 2019 et sera disponible sur le site auchan.fr

Le règlement complet est déposé et sera également consultable auprès de l'étude :

SAS WATERLOT ET ASSOCIES
Huissiers de Justice Associés,
36 rue de l'Hôpital Militaire
59044 LILLE Cedex.

Il est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, sur simple demande auprès de la Société Organisatrice. Elle s'engage à rembourser le timbre au tarif lent en vigueur de la demande de communication du règlement en écrivant à Société Organisatrice.

ARTICLE 11- ACCEPTATION DU REGLEMENT – LITIGES

La participation au Jeu implique, pour tout Participant, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect de celui-ci entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la dotation.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent Jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante (au plus tard 30 (trente) jours après la date d'expiration du Jeu) :

Service Clients Auchan Retail France
AUCHAN - « Jeu Noël avant l'heure »
AUCHAN FRANCE
200, rue de la Recherche
59650 Villeneuve d'Ascq

ARTICLE 12- DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE

Le présent règlement de Jeu est soumis au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 30/10/2019

ANNEXE 1 : Magasins participants**LISTE MAGASINS HYPERMARCHÉ**

N° magasin	Magasin
2	RONCQ
3	ENGLOS
4	LEERS
5	BOULOGNE ST MARTIN
6	PETITE FORET
7	NOYELLES GODAULT
8	LE HAVRE
9	FONTENAY S/BOIS
10	LOUVROIL
11	GRANDE SYNTHÉ
12	ST JEAN de RUELLE
13	LA SEYNE SUR MER
14	AVIGNON LE PONTET
15	BEZIERS
16	PLAISIR
17	MANTES
18	ST GENIS
19	OLIVET
20	PERPIGNAN
21	STRASBOURG
22	MELUN SENART
23	VILLENEUVE 2
24	MARTIGUES
25	NICE
26	CAMBRAI
27	AUBAGNE
28	VALENCIENNES
29	BORDEAUX MERIADECK
30	BORDEAUX LE LAC
31	LA DEFENSE
32	LYON ST PRIEST
33	EPINAY
34	BRETIGNY
35	ST NAZAIRE
36	LE MANS
37	ANNECY
38	PERIGUEUX

39	ILLKIRCH
41	CALUIRE
42	VILLEBON
43	BETHUNE
44	LA COURONNE
45	VILLARS
46	DARDILLY
47	SCHWEIGHOUSE
48	VELIZY
49	CERGY
50	ST HERBLAIN
51	DIEPPE
52	ST ETIENNE CENTRE 2
53	ST SEBASTIEN
54	BAGNOLET
55	CHERBOURG
56	SEMECOURT
57	AVIGNON
58	MEAUX
61	FACHES THUMESNIL
63	BOULIAC
64	PEROLS
65	MAUREPAS
66	ISSY LES MOULINEAUX
67	MARSEILLE
68	TOMBLAINE
69	ARRAS
70	TOULOUSE
71	SIN LE NOBLE
80	GAP
81	NOGENT
82	PAU
83	MONTAUBAN
87	VAL D'EUROPE
88	BEAUVAIS
90	KREMLIN BICETRE
93	SARCELLES
99	ROISSY
101	DURY
102	SAINT OMER
103	SAINT QUENTIN FAYET
104	MONTIVILLIERS
105	CALAIS
106	OSNY

107	TAVERNY HP
108	TOURS NORD
110	CHAMBRAY
111	BLOIS VINEUIL
113	AUBIERE
114	CLERMONT FERRAND
118	WOIPPY
119	LAXOU
120	BESSONCOURT
121	MULHOUSE
123	BAR LE DUC
124	HIRSON
125	MONT ST MARTIN
126	LUXEUIL
127	MERS LES BAINS
128	LOBAU
129	NOYON
130	VIRY NOUREUIL
135	GIEN
136	MERU
137	NEUILLY Sur MARNE
138	SOISY
139	BIGANOS
140	CHASSENEUIL
141	CHATELLERAULT
142	COGNAC
143	POITIERS SUD
144	ST CYR
145	VILLENEUVE / BIAS
147	CHATEAUROUX
150	MACON
151	BRIVES CHARENSAC LE PUY
152	DOMERAT
155	VALENCE
156	CASTRES
157	CAVAILLON
159	GRASSE
160	MANOSQUE
163	SETE
178	MONTGERON
209	SOUPPES SUR LOING
224	AJACCIO
432	AVRILLE
707	FAREBERSVILLER

195	LA CHARITE SUR LOIRE
186	TONNERRE
187	CLAMECY
185	AVALLON
188	COSNE SUR LOIRE
192	CHATILLON
182	GUEUGNON
205	SENNECEY LE GRAND
206	SEMUR EN AUXOIS
193	SENS

LISTE DRIVE PARTICIPANTS

N° UC	Nom du site
980	AMIENS-DURY
863	ANGOULEME
925	ANNECY-EPAGNY
882	ARRAS
874	AUBAGNE
870	AUBIERES
864	AVIGNON-MISTRAL 7
526	AVRILLE
949	BASSE GOULAIN
883	BEAUVAIS
534	BELFORT
970	BETHUNE
880	BEZIERS
873	BIGANOS
876	BLOIS
938	BORDEAUX LE LAC
958	BOULIAC
936	BOULOGNE
930	BRETIGNY
989	CALAIS
98901	CALAIS BEAU MARAIS
527	CALUIRE
886	CAMBRAI
531	CASTRES
584	CERGY
890	CHAMBRAY
591	CHAPONOST-ST GENIS
862	CHASSENEUIL

888	CHATEAUROUX
532	CHERBOURG
896	COGNAC
867	DARDILLY
894	DIEPPE
898	DOUAI
924	ENGLOS
361	FACHES
447	FOURNES EN WEPPE
804	GAP
861	GRANDE SYNTHE
537	GRASSE
545	ILLKIRCH
538	LA SEYNE
875	LAXOU
979	LE HAVRE
948	LE MANS
952	LE PONTET
536	LE PUY-BRIVE CHARENSAC
912	LEERS
92451	LILLE SAINT SEBASTIEN
960	LOUVROIL
893	MACON
931	MANTES
987	MARSEILLE-ST LOUP
982	MARTIGUES
868	MAUREPAS
598	MEAUX
932	MELUN
933	MONT ST MARTIN
884	MONTAUBAN
981	MONTGERON
966	MONTIVILLIERS
869	NICE
877	NOGENT
972	NOYELLES
524	NOYON
878	OSNY
891	PAU
885	PERIGUEUX
881	PEROLS
953	PERPIGNAN
957	PETITE FORET

918	PLAISIR
939	POITIERS SUD
542	ROISSY
919	RONCQ
897	SCHWEIGHOUSE
956	SEMECOURT
959	SERRIS VAL D'EUROPE
543	SETE
86101	SOCX
86301	SOYAUX
54751	ST CHARLES
871	ST CYR
887	ST HERBLAIN
533	ST JEAN DE LA RUELLE
993	ST NAZAIRE-TRIGNAC
937	ST OMER
929	ST PRIEST
985	ST QUENTIN
978	STRASBOURG
540	TARBES
879	TAVERNY
889	TOMBLAINE
954	TOULOUSE
544	TOURS NORD
547	TRAPPES
872	VALENCE
895	VALENCIENNES
592	VAUX LE PENIL
935	VELIZY
866	VILLARS
977	VILLEBON
823	VILLENEUVE D'ASCQ
98501	VIRY NOUREUIL

LISTE MAGASINS SUPERMARCHÉS PARTICIPANTS

n°	Nom du magasin
4030	CORMEILLES
4032	PARIS XI
4082	DUPLEIX

4105	TOURS GALERIE DU PALAIS
4132	CACHAN
4137	DRAVEIL
4146	VOUVRAY
4189	BELLEGARDE
4223	LOCHES
4234	AUMONT AUBRAC
4235	MARVEJOLS
4262	LIGUEIL
4263	LENCLOITRE
4290	JUVISY
4296	BELLEY
4311	SAINT PARDOUX
4314	RIS ORANGIS
4316	PARIS SECRETAN
4387	ARPAJON
4395	CAZAUX
4427	CHAMARANDE
4489	THIVIERS
4498	MONNAIE
4877	PONTAUMUR
85	Auchan City Coignières
86	Les Halles Auchan Chelles
91	Auchan City Tourcoing
1001	AUCHAN SUPERMARCHÉ ANTONY FONTAINE
1002	Wissembourg
1003	Cronenbourg (Strasbourg)
1004	Neudorf (Strasbourg)
1005	Montagne Verte (Strasbourg)
1006	Meinau (Strasbourg)
1009	GG Esplanade (Strasbourg)
1010	Porte de France (Strasbourg)
1015	Bd d'Anvers (Strasbourg)
1017	Marlenheim
1018	Brême d'Or
1019	Mutzig
1024	Kléber (Strasbourg)
1025	Galerie Gourmande Les Halles
1026	Plantières (Metz)
1027	AUCHAN SUPERMARCHÉ ST AVERTIN
1028	Obernai
1031	Kientzheim (Strasbourg)
1032	Saverne
1033	Thionville

1034	Cournon Lac
1035	Saint Jacques
1038	Colmar
1039	Saint Jacques (Metz)
1040	Saint Amarin
1041	Haguenau Château
1042	Woippy (Metz)
1045	Robertsau (Strasbourg)
1046	Merlebach
1048	Fonbeuzard
1051	Tournefeuille
1053	Blanquefort La Renney
1054	Chamalieres
1056	AUCHAN SUPERMARCHÉ ST PIERRE DES CORPS
1057	Counord
1059	Bourges
1060	Louvres
1061	AUCHAN SUPERMARCHÉ BAGNEUX 2
1062	Cebazat
1064	Maringues
1065	Gannat
1066	La Bourboule
1067	AUCHAN SUPERMARCHÉ SANITAS TOURS
1069	AUCHAN SUPERMARCHÉ PARIS BATIGNOLLES
1070	Verneuil 1
1071	AUCHAN SUPERMARCHÉ AUNEAU
1072	AUCHAN SUPERMARCHÉ ST ARNOULT 2
1073	Houilles
1076	AUCHAN SUPERMARCHÉ BURES SUR YVETTE
1078	Beaumont 1
1079	AUCHAN SUPERMARCHÉ RAMBOUILLET
1081	AUCHAN SUPERMARCHÉ ST MAUR
1082	Côte Blatin
1083	AUCHAN SUPERMARCHÉ CRETEIL
1084	AUCHAN SUPERMARCHÉ SAINT GERMAIN EN LAYE
1085	Brive
1086	Billom
1087	AUCHAN SUPERMARCHÉ AVRON
1088	AUCHAN SUPERMARCHÉ PARIS TOLBIAC
1089	Les Chanelles
1091	AUCHAN SUPERMARCHÉ CHARENTON
1093	AUCHAN SUPERMARCHÉ MARCOUSSIS
1095	AUCHAN SUPERMARCHÉ LE PERRY EN YVELINES
1096	AUCHAN SUPERMARCHÉ LA QUEUE LES YVELINES

1098	AUCHAN SUPERMARCHE ORGERUS
1099	Terrasson
1101	AUCHAN SUPERMARCHE PARIS DAUMESNIL
1102	AUCHAN SUPERMARCHE PARIS ALESIA
1103	AUCHAN SUPERMARCHE NOISY LE SEC
1105	AUCHAN SUPERMARCHE VOLTAIRE
1106	AUCHAN SUPERMARCHE PARIS REUILLY
1107	AUCHAN SUPERMARCHE PARIS BRUNE
1112	Besse
1116	AUCHAN SUPERMARCHE SCEAUX CHARAIRE
1118	Les Martres de Veyre
1119	AUCHAN SUPERMARCHE L'HAY LES ROSES
1122	AUCHAN SUPERMARCHE MONTFERMEIL
1123	AUCHAN SUPERMARCHE MAUREPAS
1124	Talence - Gambetta
1125	Benauges
1126	Gradignan Laurenzanne
1127	AUCHAN SUPERMARCHE ST JEAN DE BRAYE
1128	AUCHAN SUPERMARCHE OLIVET
1130	Bègles
1131	Merignac - Mondesir
1134	AUCHAN SUPERMARCHE JOUY EN JOSAS
1135	AUCHAN SUPERMARCHE VITRY S/ SEINE
1137	Talence - Gallieni
1139	AUCHAN SUPERMARCHE ST SYMPHORIEN
1140	AUCHAN SUPERMARCHE TOURS RABELAIS
1141	Grand Parc
1142	AUCHAN SUPERMARCHE LA FERTE ST AUBIN
1144	AUCHAN SUPERMARCHE PARLY 2
1145	AUCHAN SUPERMARCHE BOULOGNE
1146	AUCHAN SUPERMARCHE SCEAUX BLAGIS
1149	AUCHAN SUPERMARCHE SUCY EN BRIE
1150	Merignac - Robinson
1152	Verneuil 2
1153	AUCHAN SUPERMARCHE PLAISIR
1154	Conflans St Honorine
1155	AUCHAN SUPERMARCHE ROMAINVILLE
1156	Saint Gaudens
1158	Caluire
1159	Lyon - Garibaldi
1160	Sartrouville
1162	Millau
1163	Marseille Les Caillols
1164	Montpellier - Mas Drevon

1165	Tarascon
1166	Apt
1169	Grenoble - Stalingrad
1170	Grenoble - Perrot
1171	Lyon - La Duchère
1172	Tassin
1173	Lyon - Champvert
1174	Sainte Foy
1175	Lyon - Etats-Unis
1176	Tararare
1177	Villefranche Sur Saone
1178	AUCHAN SUPERMARCHE EAUBONNE
1180	AUCHAN SUPERMARCHE MONTROUGE
1184	Aulnoye Aymeries
1185	Saint Saulve
1186	Saint Quentin Schumann
1189	Fourmies
1190	Linselles
1192	Chantilly
1193	Montdidier
1194	Compiègne
1195	Amiens Rollin
1200	Caudéran
1201	AUCHAN SUPERMARCHE FRANCONVILLE
1202	Eragny
1203	Ferrières en Bray
1208	Notre Dame de Gravenchon
1209	Val de Reuil
1210	AUCHAN SUPERMARCHE JARGEAU
1211	Bosc Roger en Roumois
1212	Meulan
1213	Gaillon
1217	xxème Corps (Metz)
1219	AUCHAN SUPERMARCHE ST GERMAIN LES CORBEIL
1221	Ferrette
1223	AUCHAN SUPERMARCHE BALLAN
1226	AUCHAN SUPERMARCHE MONTREUIL SOUS BOIS
1227	Carbonne
1229	Gisors
1231	AUCHAN SUPERMARCHE THOMERY
1237	Triel sur Seine
1238	Illkirch
1240	Rosheim

1245	AUCHAN SUPERMARCHE MIREBEAU
1246	AUCHAN SUPERMARCHE MAREIL MARLY
1248	Argenteuil
1249	AUCHAN SUPERMARCHE RUEIL MALMAISON
1253	Gradignan - Malartic
1255	Aurillac
1256	Auchan Mazamet
1257	Breuil le Vert
1260	Grenoble - Foch
1261	AUCHAN SUPERMARCHE PARIS MAINE
1262	AUCHAN SUPERMARCHE ARNOUVILLE
1263	AUCHAN SUPERMARCHE AUBERVILLIERS
1264	Autingues
1267	Calais
1272	Fleury sur Orne
1277	Rue
1280	Tournus
1281	AUCHAN SUPERMARCHE VILLEPINTE
1282	Voiron
1286	AUCHAN SUPERMARCHE PARIS BUTTES CHAUMONT
1288	AUCHAN SUPERMARCHE NOISY LE GRAND
1290	Corbie
1292	Koenigshoffen (Strasbourg)
1293	Avion
1295	Lyon - Gerland
1297	Harnes
1299	AUCHAN SUPERMARCHE CHATILLON 2
1300	AUCHAN SUPERMARCHE MONTROUGE 2
1301	Marseille - La Fourragère
1302	AUCHAN SUPERMARCHE ANTONY PASCAL
1305	Cournon - Les Toulait
1310	Colleville
1312	Formerie
1314	AUCHAN SUPERMARCHE ESVRES 2
1317	Marseille - Saint Lazare
1318	Mouvoux
1320	Villers Bretonneux
1321	AUCHAN SUPERMARCHE MAISONS ALFORT 1
1322	AUCHAN SUPERMARCHE LA GARENNE COLOMBES
1323	AUCHAN SUPERMARCHE MAISONS ALFORT 2
1324	AUCHAN SUPERMARCHE LE PLESSIS TREVISE
1325	AUCHAN SUPERMARCHE LIMEIL BREVANNES
1328	Wintzenheim

1329	Massieux
1330	Beaumont 2
1331	Launaguet
1332	Montceaux
1333	AUCHAN SUPERMARCHÉ MASSY
1335	Nesle
1339	Grenoble - Vigny Musset
1340	Aubagne
1341	Lesquin
1342	Noyelles Les Vermelles
1343	Orchies
1344	AUCHAN SUPERMARCHÉ LEUVILLE S/ORGE
1345	La Brede
1346	Luneray
1349	Senas
1350	Montpellier - Malbosc
1351	Artigues
1352	Le Pontet
1355	AUCHAN SUPERMARCHÉ ST FARGEAU
1357	Lyon - Félix Faure
1358	Ponts Jumeaux
1359	AUCHAN SUPERMARCHÉ PARIS GOUVION ST CYR
1361	AUCHAN SUPERMARCHÉ PARIS LAGNY
1364	Liesse
1365	Lens 2 (Grande Résidence)
1366	AUCHAN SUPERMARCHÉ SACLAY
1368	AUCHAN SUPERMARCHÉ ATHIS MONS 2
1370	Le Havre
1371	AUCHAN SUPERMARCHÉ BRETIGNY
1372	Marseille - Marius Jauffret
1375	Schiltigheim
1376	Lherm
1379	Marseille MAZARGUES
1380	Lyon Université
1381	AUCHAN SUPERMARCHÉ PARIS CANAL DE L'OURCQ
1382	AUCHAN SUPERMARCHÉ IVRY SUR SEINE
1383	AUCHAN SUPERMARCHÉ TRAPPES
1389	Marseille Désirée Clary
1390	Charles De Fitte
1395	Valenciennes
1397	Hérouville
183	Les Halles Auchan Les Mureaux
4219	Canteleu

4222	Ensisheim
4386	Ostwald
4486	Golbey
4487	Epinal
4835	Hayange
4923	Lens 1
4925	Haguenau Centre
4926	Billy-Berclau
4936	Saint-Vigor
4937	SORIGNY
4938	EGLETONS
4965	Breuillet
	Marseille Prado

LISTE MAGASINS MYAUCHAN PARTICIPANTS

N° magasin	Nom
4523	Ménilmontant
4529	Chevreau
4536	Lille
4544	Vaugirard
4879	Fontenay-aux-roses
4414	Constantinople
4896	Réaumur
4909	Clichy
4814	Levis
4895	Curial
4878	Metra
4893	Marché Saint-Honoré
4820	Chevaleret
4546	Grenelle
4535	Riquet
4829	Lecourbe
4848	Pierre Nicole
4804	Javel

